

La lettre Industrie - Déchets

n° 28 nov - décembre 2006

Édito

LETTRE INDUSTRIE DECHETS

La Lettre « Déchets » devient aujourd'hui la lettre « Industrie-Déchets ».

Quid de cette transformation ?
Liliane Elsen, pilote du pôle Industrie Produits Services, IPS, a souhaité passer la main après 8 années d'un pilotage fructueux et constructif, essentiellement tourné vers la problématique déchets. Qu'elle soit ici remerciée.

Après quelques mois de réflexion, j'ai accepté d'assumer ce pilotage, avec l'aide de Bruno Genty comme copilote. Une expérience seine-et-marnaise de 20 ans de militantisme environnemental ainsi qu'une formation d'ingénieur m'ont orientée vers les aspects ICPE, installations classées pour la protection de l'environnement, déchets et énergie, tout en restant généraliste. C'est donc tout naturellement que FNE m'a demandé de représenter les Associations de Protection de la Nature APNE au Conseil Supérieur des Installations Classées, CSIC, puis plus tard de succéder à Liliane Elsen au pilotage du pôle IPS.

L'arrivée de notre chargé de mission, Julien Forest, en renfort de Delphine Tombal et Nathalie Villermet, coordinatrice du pôle, permet de redonner à notre pôle une vision globale « environnement industriel ».

Jean-luc Jugant référent déchets. José Cambou, investie sur les risques industriels continue de nous aider, tout en pilotant le réseau Santé-environnement. Pierre Delacroix, président d'honneur de FNE, référent du réseau Energie qui n'attend que le renforcement de nos moyens financiers pour embaucher un chargé de mission sur cette thématique et sur le changement climatique. Jean-Claude Bollinger est pour sa part le référent de la mission Sites et Sols pollués.

La lettre « Déchets » devient donc tout naturellement la lettre « Industrie-Déchets » du pôle IPS et s'il se trouve des inquiets parmi nos lecteurs, qu'ils se rassurent, les questions de déchets continueront d'être abondamment traitées et le réseau Déchets travaille toujours aussi vaillamment.

Les thèmes traités au pôle IPS, recueillent un grand écho médiatique et constituent une des préoccupations majeures du public, en ces temps où l'on prend conscience du réchauffement climatique, de la prédation des ressources de la planète. L'élan suscité par le Pacte écologique en témoigne.

Amener notre société à produire et consommer autrement et autrement mieux, sera notre feuille de route et le leit-motiv qui guidera notre action. Ce thème sera développé dans notre prochain numéro.

Christine GILLOIRE
Pilote du pôle IPS - Trésorière de FNE

Sommaire

Actualités du pôle /

Participation du réseau aux différentes réunions, groupes de travail. / **P. 2**

Trop d'ordures, c'est trop nul ! :Le premier site internet pour apprendre aux enfants à réduire leurs déchets. / **P. 2**

Réunion nationale du réseau Déchets. / **P.3**

Action prévention : ça bouge chez Teisseire. / **P.3**

Dossier du mois /

Risques industriels—Réflexions autour du cas de Comurhex-Malvesi à Narbonne (Aude). / **P.4**

UIOM /

Une étude relative à l'impact d'un ancien incinérateur (Vaux-le-Pénil) sur les hommes et l'environnement. Le retard français. / **P.9**

La page prévention /

Semaine de Réduction des déchets du 5 au 14 octobre 2006 : pari tenu !!! / **P.10**

Nouvelle filière pour les DEEE. / P.11

La page industrie /

Retour sur les 2^{èmes} Assises Nationales des Risques Technologiques de Douai. / **P.12**

En direct de vos régions /

Terminal méthanier à Dunkerque : est-ce bien opportun ? / **P.13**

A noter dans vos agendas / P.13



□ Participation du pôle et des réseaux aux différentes réunions, groupes de travail

Déchets :

- Rencontre avec le nouveau DPPR (directeur prévention des pollutions et des risques) M. Laurent MICHEL (19 octobre – Nathalie Villermet, Christine Gilloire)
- Forum de Paris sur la prévention des déchets (19 au 21 octobre – Delphine Tombal, Julien Forest)
- Congrès Pro Europe – Eco-emballages (19 octobre – Michel Georges)
- Réunion de la Commission consultative d'agrément des DEEE (20 octobre – Jean-Luc Jugant)
- Commission de suivi du plan d'élimination des appareils contenant des PCB, MEDD (20 octobre – Julien Forest)
- Conseil National des Déchets groupe stratégie (24 octobre – Liliane Elsen)
- Réunion partenariale sur la promotion de l'Eco-Sac (26 octobre – Nathalie Villermet)
- Réunion concertation sur la Communication de l'éco-organisme ERP (DEEE) (6 novembre - Nathalie Villermet)
- Colloque filières recyclage (7 et 8 novembre - Nathalie Villermet, Jean Luc Jugant)
- Rencontre Yprema (10 novembre - Nathalie Villermet, Christine Gilloire)
- Groupe de travail sur la Communication DEEE, avec les Eco-organismes (10 novembre - Nathalie Villermet)
- Commission d'agrément relative aux emballages (14 novembre - Michel Georges, Julien Forest)
- Réunion bilan et préparation 2007 avec Carrefour sur action « Achats futés = moins de déchets » (14 novembre - Nathalie Villermet)
- Réunion Conseil National de l'Emballage sur la réduction des emballages de produits laitiers (14 novembre - Nathalie Villermet)
- Comité de pilotage semaine de Prévention (15 novembre - Nathalie Villermet)
- Réunion d'échange sur la communication avec COREPIL (système piles et accumulateurs) (17 novembre - Nathalie Villermet)

Industrie :

- Rencontre avec le nouveau DPPR (directeur prévention des pollutions et des risques) M. Laurent MICHEL (19 octobre – Nathalie Villermet, Christine Gilloire)
- Colloque Ademe « Concilier sites pollués et renouvellement urbain » (24-25 octobre - Julien Forest)
- Réunion de l'Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle, ICSI (27 octobre - Julien Forest)
- Participation au Comité de la marque Qualipol de l'UPDS (9 novembre - Julien Forest)
- Participation au jury prix Entreprises et Environnement 2006 (13 novembre - Nathalie Villermet)
- Conseil Supérieur des Installations Classées CSIC (21 novembre- Christine Gilloire)
- Rencontre associative avec deux conseillers de Villepin sur REACH (21 novembre – Christine Gilloire)



□ Trop d'ordures, c'est trop nul ! : Le premier site internet pour apprendre aux enfants à réduire leurs déchets

Je jette, tu jettes, il jette : chaque jour nous produisons beaucoup trop de déchets : plus de 360 Kg/an. En changeant nos gestes ou nos habitudes, il est possible de diminuer leur quantité et leur dangerosité.

Pour répondre à cet enjeu majeur, la fédération France Nature Environnement a mis en ligne en novembre 2004 un site internet entièrement consacré à la réduction des déchets www.preventiondechets.fr . Deux ans après, c'est désormais spécifiquement aux enfants que s'adresse le message.

FNE a ouvert le 30 novembre 2006 un site sur la réduction des déchets à vocation pédagogique et ludique pour les enfants et leurs encadrants.

Le sympathique petit hérisson LULU, qui est la mascotte de FNE sur la prévention, accueille les enfants et leur propose de passer une journée avec lui en adoptant les bons gestes : au réveil, à l'école, pendant les repas, en jouant ou en faisant les courses.

S'ils suivent les bons conseils de Lulu, les enfants pourront éviter chacun jusqu'à 100 Kg de déchets par an !!

Alors, venez donc passer un samedi avec Lulu !!! : www.preventiondechets/junior

Ce site a été réalisé grâce au soutien financier de l'ADEME et d'Eco-Emballages

Il entre dans le cadre de la Campagne « Réduisons vite nos déchets, ça déborde. »



□ Réunion nationale du réseau Déchets

Cette réunion a eu lieu le samedi 25 novembre 2005 à Paris. Plus de 35 correspondants du réseau étaient présents, ce qui nous a permis de faire le point sur la mise en place de la filière sur les DEEE, le projet risques industriels, la campagne nationale de prévention des déchets. Le thème de l'après midi, animé par Dominique Nicolas, était consacré aux **Plans Départementaux de Gestion de Déchets Ménagers et Assimilés** et a permis de nombreux débats.

Merci aux associations d'avoir participé à cette rencontre toujours riche en échanges.

□ Action prévention : ça bouge chez Teisseire

Communiqué de presse FNE du 24 novembre 2006 : Ubu...de l'eau

En principe, plus personne ne conteste la nécessité de réduire, dès le départ, les quantités de déchets que nous engendrons. Le développement durable est aussi à ce prix, et un Plan National de Prévention des Déchets a été lancé depuis 2004.

Les industriels eux-mêmes affirment y participer, en développant l'éco-conception de leurs produits et en limitant les emballages au strict nécessaire...comme la

réglementation les y oblige d'ailleurs (toujours en principe...) depuis une directive européenne de 1994.

Comment peut-on dès lors accepter le lancement de « déjà tout prêt », le dernier produit de la société TEISSEIRE?

Tenez-vous bien : il s'agit d'une boisson à base de sirop TEISSEIRE...mais déjà toute préparée avec de l'eau dedans!

Autrement dit, au lieu d'un sirop concentré dans un seul bidon, qui vous laisse composer, dans un verre ou pour une gourde, autant de grenadines, menthes à l'eau, diabolos et autres laits fraises... voilà qu'on vous vend le même produit pré-dilué dans autant de petits emballages (puisqu'il est, bien sûr, proposé aux enfants en packs de 20cl !)...et en vous faisant payer plein pot la flotte qui a été ajoutée !

Chacun comprendra le bénéfice pour l'environnement, comme pour notre porte-monnaie... !

Qui prétendra, encore une fois, qu'une demande spontanée et irrépressible des (jeunes) consommateurs a conduit à ce concept absurde ? D'évidence, chez TEISSEIRE, la com' et les responsables marketing ne communiquent guère avec le directeur environnement ! Dommage pour cette marque de renom, qui loupe l'occasion de conforter l'image que pouvait avoir son produit traditionnel, concentré et conditionné dans un bidon en acier, facilement recyclable.

Continuons à n'acheter que du sirop, d'y mettre nous-mêmes l'eau qui nous chante (en priorité celle du robinet), et qui nous coûtera moins cher. Renvoyons rapidement aux oubliettes cet avatar d'une modernité délirante...et peu durable.

Suite à ce communiqué de presse le réseau associatif de FNE a été mobilisé pour envoyer un mail au service consommateurs de la société Teisseire afin de dénoncer ce produit « déjà tout prêt » allant à l'encontre du principe de réduction des déchets.

Apparemment la mobilisation associative a été active et assez convaincante pour que la société Teisseire prenne contact avec nous. Merci donc aux associations qui ont soutenu cette action.

Un contact a donc été amorcé avec la société, une rencontre sera organisée prochainement...

Nous souhaitons engager une démarche de concertation avec cette société qui par ailleurs par ses sirops concentrés se trouve valorisée dans nos actions « achats futés = moins de déchets » en magasins par les étiquettes « les produits concentrés c'est moins d'emballages et de déchets dans votre poubelle ».

Nous vous tiendrons informés de la suite des événements !



Le Dossier du mois : Risques industriels—Réflexions autour du cas de Comurhex-Malvesi à Narbonne (Aude)

Par Pitch Bloch, membre du directoire déchets de FNE

1/ Que produit cette usine ?

Cette usine du groupe nucléaire AREVA transforme « à façon » les concentrés miniers d'uranium (yellow -cake) en **tétrafluorure d'uranium (UF4)** par divers processus physico-chimiques mettant en œuvre de l'acide nitrique, de l'ammoniac, de l'hydrogène et de l'acide fluorhydrique, ainsi qu'une phase de purification (extraction par solvants organophosphorés). Cet UF4 sera ensuite fluoré en hexafluorure d'uranium (UF6) sur un autre site de Comurhex à Pierrelatte (Drôme), et l'UF6 est la matière première de l'enrichissement de l'uranium, indispensable à la fabrication du combustible des centrales nucléaires.

Il s'agit donc d'un maillon incontournable - bien que méconnu - de la filière du combustible nucléaire, et il n'existe que 5 autres usines de « conversion » d'uranium dans le monde (Canada, Chine, Etats-Unis, Royaume - Uni, Russie), Comurhex étant la plus importante.

L'usine de Malvesi s'étend sur une centaine d'hectares, dans une plaine agricole, à environ 3 kilomètres au Nord de l'agglomération urbaine de Narbonne (environ 50 000 habitants). Bien que nucléaire, cette usine n'est pas considérée comme une Installation Nucléaire de Base (**INB**), mais comme une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (**ICPE**). Elle est en outre classée **SEVESO II seuil haut** au titre des stockages d'acide fluorhydrique et d'ammoniac. Depuis la « Loi Risques » du 30 juillet 2003, elle est suivie administrativement par le « Pôle Risques » de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement du Languedoc-Roussillon (DRIRE-L.R.). Elle est autorisée aujourd'hui par l'Arrêté Préfectoral n°2000-38 du 10/04/00*, qui fait suite à toute une série d'A.P. depuis le premier du 28/10/63.

L'usine a évidemment beaucoup évolué depuis sa **construction en 1958**. Au départ, l'exploitation a été confiée par le CEA à la Société de Raffinage de l'Uranium (SRU, filiale du CEA, de Saint Gobain Techniques Nouvelles et de Potasse et Engrais Chimiques). Dès 1971, a été créée Comurhex (51% Pechiney et 49% Cogema), qui est devenue 100% Cogema en 1992. Cogema a été intégrée au groupe AREVA lors de sa création en 2001. Sa production en 2005 s'est élevée à 14 000 tonnes, alors qu'en 2004 Comurhex avait atteint sa 300 000^{ème} tonne d'UF4 produit.

2/ « Comurhex joue la transparence »

C'est le titre d'une brochure* diffusée en juin 1990 lors d'une première journée « portes ouvertes », organisée par l'usine sur l'insistance de la DRIR (**rapport du 30/12/87***, concluant sur « l'obligation légale faite par la loi du 22/07/87 pour l'information des personnes extérieures »), titre repris depuis sur les diverses plaquettes. Si les mots signifient encore quelque chose, on peut donc dire que l'information n'est qu'un « jeu » pour AREVA ...

Et la règle de base de ce jeu est de toujours peindre les choses en rose, de toujours minimiser les conséquences d'un éventuel accident.

À travers les documents que possède ECCLA, voyons comment a évolué l'information autour du site de Malvesi :

Au début, c'est la plus grande discrétion, comme sur tout ce qui touche au nucléaire. Un bulletin de la Société Languedocienne de Géographie, daté du **printemps 1971*** et consacré à l'industrie régionale, publie une note de 3 pages (p.265 à 267) « communiquée par l'entreprise » qui décrit de façon élogieuse l'activité de l'usine sans jamais en évoquer les risques. En **février 1975**, une réunion à Lyon du syndicat CFDT* des divers sites concernés par le cycle du combustible nucléaire est nettement plus inquiétante : « *Il n'existe aucune formation ni information digne de ce nom. Le minimum est assuré par les délégués de la CHS qui, par ailleurs, n'ont aucun renseignement sur les bilans d'irradiation et de contamination. Les travailleurs vont prendre leurs repas en combinaison de travail. La contamination éventuelle est éliminée (?) par un lavage des mains. Le temps de douche n'est pas payé, donc peu de travailleurs se douchent. Le port de tenue spéciale est justifié ainsi : les gants pour l'acide, le masque pour les poussières, alors que tout le monde marche dans la poussière d'oxyde d'uranium* »...

En juillet 1977, la CFDT dénonce ces mauvaises conditions de travail dans la presse narbonnaise, suite à une grave fuite d'UF6 survenue à l'usine de Pierrelatte. Dans l'ensemble, peu d'informations filtrent dans les media, si ce n'est des inquiétudes pour l'emploi, un changement de directeur ou des médaillés du travail...À signaler quand même une « visite guidée » du site en juin 1978, avec évocation de fuites

d'acide fluorhydrique et de pollutions de cours d'eau. Et, en février 1979, une « forte explosion » dans le bâtiment de la fluoration mais déjà « **aucune dispersion de produits radioactifs n'est détectée, pas plus que de vapeurs d'acide** ».

Et, dans la conclusion de son rapport du 30/12/87*, la DRIR écrit « *L'usine de Narbonne de la société Comurhex a fonctionné **normalement depuis sa création sans accident mettant en cause la sécurité publique et l'environnement.*** »

Après les journées « portes ouvertes » du début juin 1990 à l'occasion de la semaine de l'environnement, est mise en place en février 1993 une « **Commission Locale Environnement et Sécurité** », sous la seule responsabilité de l'industriel, réunissant (environ 2 fois par an) des représentants de l'administration (parfois), des élus, des riverains, des associations et des salariés. Cette CLES fonctionnera pendant 12 ans jusqu'à la Loi Risques du 30/07/03 instaurant les CLIC (Décret du 01/02/05) : il y aura 2 réunions dites de pré-CLIC en juin et décembre 2004, et, après l'Arrêté Préfectoral du 21/07/05*, un CLIC officiel dont la première réunion a eu lieu le 25/11/05. Nous avons réussi à obtenir la présence de la CRII-RAD aux 2 dernières réunions de ce CLIC, les 12 octobre et 14 novembre 2006.

3/ Quels risques à Malvesi ?

Officiellement, les risques sont décrits dans les fameuses « études de dangers » obligatoires pour tous les sites classés SEVESO, mais leur présentation technocratique aboutit bien souvent à noyer le poisson. Ainsi, lors du pré-CLIC du 08/12/04, on nous a présenté « une analyse préliminaire des risques » identifiant **295 scénarii** de gravité et de probabilité variables...

Je préfère donc une approche plus pragmatique, en partant des accidents et incidents survenus ces dernières années (cf.§4 ci-après), c'est le « retour d'expérience », et en distinguant de grandes catégories de risques selon leur origine, leur nature, leurs conséquences extérieures, etc.

3.1. Origine des risques :

3.1.1. Produits chimiques :

L'acide fluorhydrique (HF) : C'est certainement le plus dangereux du fait de son agressivité (il « ronge » tous les corps organiques, végétaux ou animaux, opacifie le verre, etc) et de sa volatilité (point d'ébullition 19,5°C). Un bulletin de Comurhex (octobre 2002*) le décrit ainsi : « *À l'état liquide ou gazeux, il est incolore, toxique et corrosif. Il donne en présence d'air un brouillard épais et acide qui peut causer des brûlures profondes. À de faibles concentrations, les brûlures peuvent ne pas être immédiatement douloureuses ou visibles. L'inhalation des vapeurs provoque des irritations et, pour des concentrations plus élevées, les conséquences peuvent aller jusqu'à l'œdème pulmonaire* ». L'usine de Malvesi consomme 4 à 5000 tonnes par an d'HF... Pour réduire le risque, la DRIRE a imposé en 1993 que le stockage d'HF (180 tonnes) soit installé dans une enceinte maintenue à 5°C. Mais ce n'est évidemment pas le cas des wagons-citernes livrant l'HF à l'usine, et les Narbonnais ont eu très peur en mars 2001 quand 3 wagons ont déraillé en gare de Narbonne : compte tenu des extrêmes précautions à prendre, il a fallu plus de 7 semaines pour que le dernier wagon soit relevé avec évacuation de la population avoisinante.

L'ammoniac (NH3) : Même s'il est plus connu, il a tout pour nuire : inflammable, explosif, toxique, malodorant et aussi très volatil (point d'ébullition -33,3°C). Le même bulletin* en parle ainsi : « *C'est un gaz toxique dont la concentration maximale admissible est proche du seuil de détection par l'odeur. L'inhalation provoque des irritations (yeux, voies respiratoires, peau). Il est susceptible d'exploser en milieu confiné* ». L'usine en consomme 3 à 4000 tonnes par an et le stockage autorisé est de 95 tonnes. Le risque principal se situe au stade des transvasements des wagons vers le stockage, et là aussi on n'est pas à l'abri d'accidents sur les wagons-citernes avant leur arrivée à l'usine.

L'acide nitrique (HNO3) : Les risques classiques d'un acide concentré et ceux liés aux vapeurs nitreuses, irritantes, toxiques et malodorantes ; sans oublier les effets néfastes des nitrates sur les eaux : eutrophisation, malaigues. Le stockage autorisé est de 380 tonnes.

L'acide chlorhydrique (HCl) : encore un acide, stockage de 30 tonnes.

Dodécane : un hydrocarbure (inflammable) utilisé comme solvant, réservoir de 50m³.

Solvant (dodécane+tributylphosphate) : utilisé dans les colonnes d'extraction liquide-liquide destinées à purifier l'uranium. Capacité globale de 314 m³, la fiche toxicologique n°231 de l'INRS* indique nocif en cas d'ingestion, éviter le contact avec les yeux (cf. tableau 34 des maladies professionnelles).

Également, divers combustibles liquides et gazeux, du pyralène pour les transformateurs, etc.

Le Dossier du mois ...

3.1.2. Risques radioactifs :

Depuis toujours, Comurhex répète qu'il n'y a aucun risque radioactif du fait qu'elle traite de l'uranium « naturel ». cependant, on connaît quelques cas de contamination des travailleurs ayant provoqué des leucémies. Il est très difficile d'avoir des informations précises, car beaucoup, ayant des proches à l'usine, préfèrent se taire.

Parmi les cas avérés, on peut citer :

François Gambart, décédé le 31/01/01 qui a développé une leucémie aiguë mise en évidence en 1999 et déclarée maladie professionnelle le 27/03/00. Devant le refus de prise en charge par la CPAM, les ayants droits ont saisi le Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale qui a reconnu le caractère professionnel de la maladie par jugement du 28/06/05*, confirmé par l'arrêt du 01/03/06* de la Chambre Sociale de la Cour d'Appel de Montpellier.

Michel Leclerc, mécanicien d'entretien industriel ayant travaillé comme intérimaire d'août 1980 à juin 1984. Ses urines ont présenté un taux d'uranium très élevé en avril 83*, mais il ne l'a appris que des années plus tard après avoir développé une leucémie myéloïde chronique. Il a été sauvé par une greffe de moelle osseuse en 1994 et a été obligé de voler à un médecin le bulletin d'analyses* pour lancer des actions en justice. Après de multiples péripéties judiciaires (maladie professionnelle déclarée en avril 92, reconnue par la CPAM en octobre 92, etc), le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Carcassonne a condamné le 25/05/99 la Comurhex aux entiers dépens pour une faute en relation avec son préjudice. Mais, le 23 mars 2006*, appelé à statuer sur la demande d'indemnisation de M. Leclerc, le TGI de Narbonne a demandé une nouvelle expertise. Sur cette affaire, il est intéressant de se reporter à un bon reportage diffusé sur Canal + le 27/03/01 dans le cadre de « 90 minutes » (F. Huss et J.B. Rivoire) ou à l'émission du 24/04/01* de France Inter « Écoutez ... Des anges passent »(Zoé Varier).

On voit donc que la Comurhex sait s'entourer des meilleurs avocats et n'hésite pas à utiliser toutes les ficelles judiciaires pour éviter de reconnaître ses responsabilités en matière de risques radioactifs.

Mais nous venons de découvrir une série de communications scientifiques datant de 1997 à 2000 et signées entre autres par le médecin du travail de Malvesi (lui-même décédé en février 2000 d'un cancer à l'âge de 49 ans) et le responsable de la sûreté. Il en ressort en particulier que, si les dosimètres



portés par les travailleurs peuvent mesurer plus ou moins correctement la contamination externe, ils ne disent rien de la contamination interne (inhalation ou ingestion de poussières). Un de ces articles évoque par exemple 7 incidents sur différents postes de travail en 1996 ayant impliqué 23 travailleurs (B. Gibert, B. Le Guen et P. Bérard : Radiation protection dosimetry, vol.79, n^{os} 1-4, pp 77-81 (1998)*). Mais ces informations sortent dans des revues ou des colloques internationaux et on se garde bien d'en parler à Narbonne : « on joue la transparence »...

Outre ces risques pour les travailleurs, qui sont évidemment les plus graves, la radioactivité pose 2 types de problèmes :

Exposition en clôture : Le stockage de plus de **20000 tonnes d'uranium** (« secret industriel ») **sous forme de fûts de concentrés miniers** induit une irradiation non négligeable qui provoque une hausse de la radioactivité jusqu'à l'extérieur du site. Cela a été mis en évidence par des mesures de repérage de la CRII-RAD en mai 2003 (Note n°03-45*) ; confirmées par une mission en septembre 2006 (rapport 06-88 du 13/11/06*). Cela a été également confirmé par un rapport très officiel de l'IRSN d'octobre 2006*,

saisi par la DRIRE et la Préfecture, suite à une fuite en juin-juillet 2006. Ce rapport conclut que « *des dispositions nécessitent d'être mises en œuvre par l'exploitant afin d'abaisser, en limite de clôture, le niveau d'exposition externe à un niveau proche de celui du bruit de fond local* ».

Il faut ajouter que, fin 2005, Comurhex avait installé entre le stockage et la clôture nord une « barrière biologique » (3 hauteurs de fûts remplis de sable), qu'elle a justifiée à la fois par le durcissement de la réglementation et le réaménagement interne du stockage. C'est dire qu'avant cette barrière le dépassement de l'irradiation était plus important. Et, lors de la visite du site du 14/11/06, Comurhex est amenée à annoncer dans son **dossier de presse*** : « *Un réaménagement du parc d'entreposage des concentrés miniers est en cours afin d'améliorer le niveau d'exposition aux limites du site... Des solutions sont en cours d'étude (comme la reconfiguration de la barrière de protection radiologique) qui vont encore améliorer ces résultats. Une mise en œuvre est prévue en 2007* ».

Sans s'avancer beaucoup, on peut dire que ces efforts n'auraient pas eu lieu sans les dénonciations de la CRII-RAD, d'ECCLA et des riverains.

Bassins de décantation : Le site comporte une série de bassins de décantation, destinés à recevoir les effluents chargés du procédé. Selon un récent courrier d'AREVA (lettre du 07/06/06*), ces bassins de lagunage-évaporation représentent une **surface globale de 26,4 hectares**, avec une **longueur de digues de 5,1 kilomètres**. D'après l'inventaire national des déchets radioactifs de l'ANDRA (fiche LAR-5), il y avait au 31/12/04 plus de **380000 tonnes de dépôts nitrates**, contenant plus de **330 tonnes d'uranium** et représentant une activité de plus de **47,5 Térabecquerels** (déclarations de Comurhex non vérifiées par l'ANDRA). Le tableau synthétique des fiches ANDRA* montre l'évolution de ces dépôts tels que déclarés, la nature indiquée des radionucléides est une autre illustration de la « transparence » de Comurhex.

À noter en particulier que les Thorium 230 et 234 et le Protactinium 234 ont mystérieusement disparu. En outre, des analyses effectuées par la CRII-RAD ont montré la présence d'Américium, un « descendant » radiotoxique du Plutonium. Suite à ces révélations, le dossier de presse précité de Comurhex reconnaît (bas page 6) : « *des radioéléments naturels issus de la décomposition naturelle de l'uranium (dont du thorium 230) et des traces de radioéléments artificiels liés à l'activité ponctuelle d'uranium de retraitement sur la période 1960-1983 (Américium, Neptunium, Plutonium)* ». Tout finit par s'avouer, ou presque... Car il a aussi été dit (mais pas écrit) que 80% de la radioactivité totale était due au Thorium 230, alors qu'on ne surveille que la concentration en uranium dans les effluents.

Ces bassins représentent une véritable épée de Damoclès pour l'environnement et la population narbonnaise, d'autant plus que leur saturation amène l'exploitant à réaliser sans cesse de nouveaux bassins : on en est à B12, et c'est une véritable fuite en avant sans qu'on envisage une quelconque solution pérenne.

La rupture d'une digue des bassins B1-B2 sur une longueur de 180 mètres le 20 mars 2004 (BARPI n° 26764) a provoqué le déversement dans la plaine de 30000 m³ de boues nitrates et uranifères. Et, 32 mois plus tard, elles y sont toujours suite à divers retards liés à la lenteur des expertises, aux intempéries, etc. Mais de nouveaux incidents fin janvier, début mars et en juin 2006, ont amené les autorités à réagir assez vigoureusement. Résultat : dans le dossier de presse du 14 novembre, Comurhex annonce 29 milliards d'euros d'investissement pour reconstruire la digue rompue, remonter les boues, et également consolider en 2007 l'ensemble des digues, etc, etc.

Cependant nous demandons aussi un contrôle plus rigoureux des différents végétaux cultivés dans la plaine. En outre, le rapport précité de l'IRSN n'est pas véritablement rassurant quand il signale en conclusion : « *à l'occasion de la réalisation des prélèvements d'effluents dans la lagune B5, il a été constaté que les débits d'équivalent de dose ambiante pouvaient atteindre en bordure de lagune des niveaux élevés de l'ordre de 10 µSv/h. Il convient donc d'attirer l'attention de l'exploitant sur les risques d'exposition externe rencontrés par le personnel sur certaines zones du site (zone de stockage de matières uranifères, bassin de stockage d'effluents chimiques radioactifs). Il est à rappeler que, conformément aux prescriptions du décret du 31/03/02 relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants, le chef d'établissement doit identifier les risques d'exposition radiologique présents sur son site, procéder au classement des travailleurs exposés, qui doivent faire l'objet d'une surveillance dosimétrique appropriée et d'une information préalable des risques d'exposition auxquels ils sont soumis* ».

On voit donc que, sous la pression conjuguée des accidents récents, de la vigilance des associations, et d'une plus grande rigueur des autorités, le mythe de l'absence de risque radiologique/nucléaire est en train de s'écrouler complètement.

Notre objectif est maintenant d'obtenir le reclassement du site en INB et nous allons entreprendre avec la CRII-RAD des démarches en ce sens auprès des ministères de tutelle.

4/ Conclusion provisoire

Il faudrait aussi parler des conséquences sur l'environnement (nappe phréatique, canaux, étang de Bages-Sigean) et on pourrait encore rappeler la liste des accidents dont nous avons eu connaissance, depuis le plus ancien en décembre 1974 jusqu'au plus récent en juillet dernier. Mais nous craignons que les lecteurs de cette Lettre Industrie Déchets soient déjà saturés et ce sera pour une autre fois si certains en redemandent.

POUR ALLER PLUS LOIN :

Tous les documents marqués d'un* sont disponibles à la documentation d'ECCLA.

Les A.P., de bons comptes rendus des CLICs et le rapport de l'IRSN sont consultables sur le site de la DRIRE-L.R. : www.languedoc-roussillon.drire.gouv.fr

Le rapport de la CRII-RAD sur : www.criirad.org

Le dossier de presse de Comurhex sur : www.cogema.fr

Et Pitch est prêt à répondre à vos questions : 04 68 41 75 78

TABLEAU DES SIGLES :

ANDRA : Agence Nationale des Déchets Radioactifs.

A.P. : Arrêté Préfectoral.

BARPI : Bureau d'Analyses des Risques et Pollutions Industrielles.

CFDT : Confédération Française Des Travailleurs.

CHS : Comité d'Hygiène et de Sécurité.

CLES : Commission Locale Environnement et Sécurité.

CLIC : Comité Local d'Information et de Concertation.

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CRII-RAD : Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité.

DRIR : Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche (jusque vers 1990 quand s'est ajouté le E pour Environnement).

DRIRE-L.R. : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement en Languedoc-Roussillon.

ECCLA : Ecologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois.

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

INB : Installation Nucléaire de Base.

INRS : Institut National de Recherche sur la Sécurité.

IRSN : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire.

Sv : Sievert.

TGI : Tribunal de Grande Instance.



□ **Une étude relative à l'impact d'un ancien incinérateur (Vaux-le-Pénil) sur les hommes et l'environnement. Le retard français. par Franck Noulin—Directoire Réseau Déchets**

L'affaire n'est pas nouvelle. Les nuisances de l'incinérateur de Vaux-le-Pénil (Seine et Marne) ont défrayé la chronique de 2002 à 2004, lorsque l'action déterminée de Pascale Coffinet, maire de la commune voisine de Maincy, soutenue par Corinne Lepage, a permis la mise en évidence d'une contamination aux dioxines.

En bref : prises de sang révélant des taux de dioxines bien supérieurs à la normale, série de contrôles (tardifs) effectués par la préfecture dans un rayon de 10 kilomètres autour de l'incinérateur, services vétérinaires invitant à éviter la consommation d'oeufs et de volailles élevés en plein air dans un périmètre de 3 km autour de l'usine ainsi que la culture des cucurbitacées (la famille des concombres, étant selon certaines études, susceptible d'absorber les dioxines qui, pour les autres végétaux, restent déposées en surface), abattage d'un troupeau de bovins, recensement de 28 cas de formes rares de cancers par les médecins locaux, plus de 70 plaintes avec constitution de partie civiles pour « mise en danger d'autrui ou blessures involontaires »... et mise en service d'un nouvel incinérateur !

Une étude belge relative à la pollution causée par l'ancien incinérateur de Vaux-le-Pénil, étude en date de 2005 relatée par un compte-rendu du dernier numéro de la revue ISD¹ (septembre 2006) permet de souligner une nouvelle fois le retard de la France concernant l'étude des impacts sanitaires des dioxines et des incinérateurs. Ci-joint un extrait de l'article.

Impact d'incinérateurs anciens et polluants sur les taux de dioxines dans l'environnement et dans les sérums humains (2).

L'incinérateur de Vaux-le Pénil, en région Ile de France, a fonctionné de 1974 à 2002 (date de fermeture pour non-conformité suite aux mesures de dioxines). Ses émissions de dioxines dépassaient 50 ng I-TEQ/m³ (jusqu'à 226 ng I-TEQ/m³). Le niveau était de 4 ng I-TEQ/m³ lors de la fermeture. L'étude porte sur 10 échantillons de sols et d'oeufs ainsi que sur les sérums (échantillons de 100 ml) de 10 personnes de plus de 50 ans (2 femmes, 8 hommes, moyenne 61 ans) dans la population de Maincy à 2 km de l'incinérateur[...]

Les taux de PCB n'étaient pas différents dans les sols et les oeufs entre les sites à proximité de l'incinérateur et les sites non exposés. Par contre, **les taux de PCDD/F étaient nettement plus élevés : 14, 6 pg I-TEQ/g dans les sols exposés (dont 13,1 de PCDD/F) contre 4,1 pg I-TEQ/g dans les sols non exposés (dont 3 de PCDD/F).**

Les taux étaient de 36,7 pg I-TEQ/g lipides dans les oeufs exposés (dont 25,7 de PCDD/F) contre 24,2 pg I-TEQ/g dans les oeufs non exposés (dont 7,7 de PCDD/F). NB : dans le TEQ sont comptabilisés les PCDD/F et les PCB indicateurs.

Dans les sérums, les taux sont de 37 à 65 pg I-TEQ/g lipides (moyenne 46) ; en extrapolant à partir de l'âge moyen des personnes étudiées (61 ans), **les taux pour un âge moyen de 50 ans ont été estimés à 40 pg I-TEQ/g lipides, ce qui situe cette population parmi celles ayant des taux élevés par rapport à la population générale en Europe** (les auteurs regrettent l'absence de telles valeurs pour la France !). Ils sont du même ordre que la population belge étudiée par Fierens à proximité d'un incinérateur ancien en zone rurale. Ces taux élevés proviennent donc là aussi de la consommation de produits locaux (oeufs, lait qui a été mesuré par l'enquête DGAL à 9 pg I-TEQ/g lipides vers 2001).

Cet article est intéressant mais très frustrant pour des Français car **il montre que nous sommes bien en retard concernant l'étude des impacts sanitaires des dioxines des incinérateurs** (au moins sur le plan des publications) par rapport à nos voisins belges, espagnols, sans parler des hollandais et des Allemands. Des sources secondaires sont invoquées dans l'introduction (incinérateur de déchets hospitaliers de Melun) et pas suffisamment discutées ; il semble toutefois que l'incinérateur soit à l'origine des taux élevés dans l'environnement et dans les humains.

Pour une synthèse de l'étude en anglais, avec des liens vers d'autres études analogues

http://www.ncbi.nlm.nih.gov/entrez/query.fcgi?cmd=Retrieve&db=PubMed&list_uids=16053069&dopt=Abstract

1. Financé par Record, l'Ademe, les ministères de la Santé, de l'Environnement et de l'Agriculture, l'association Réseau Santé-Déchets regroupe des scientifiques spécialistes du traitement des déchets et de la santé. Elle diffuse un bulletin bibliographique trimestriel (*Info Santé Déchets*) relatant les publications internationales concernant les déchets, leur traitement et les incidences sur la santé. France Nature Environnement est représentée au Conseil scientifique d'Info Santé Déchets par José Cambou, Pilote du Réseau santé-environnement.

2. « Environmental and Human impact of an old-timer incinerator in terms of dioxins and PCB level : a case of study », parue dans *Environ. Sci. Technol.*, 2005, 39.

A noter que l'association ASMSN, association fédérée à FNE, siège à la CLIS de cette UIOM, où ces résultats ont été communiqués en présence à au moins une des séances de la presse. Association qui par ailleurs aussi menée le combat contre cette UIOM qui a leurs yeux est surdimensionnée et mal située.



□ **Semaine de Réduction des déchets du 5 au 14 octobre 2006 : pari tenu !!!**

Tout d'abord un grand bravo aux 46 associations de FNE ayant agi pour la réduction des déchets durant cette semaine et une mention spéciale à la région Alsace et ses associations qui ont su se mobiliser sur le sujet en proposant plus de 6 actions différentes.

Nous avons relevé **52 actions menées par les associations du mouvement de FNE**, 6 en Alsace, 1 en Aquitaine, 2 en Basse-Normandie, 2 en Bourgogne, 4 en Bretagne, 1 en Champagne-Ardenne, 2 en Franche-comté, 3 Haute-Normandie, 3 Ile-de-France, 1 Limousin, 5 Lorraine, 3 Midi-Pyrénées, 4 Nord Pas-de-Calais, 1 Pays de la Loire, 2 Poitou-Charentes, 1 à la Réunion, 11 en Rhône-Alpes (principalement, Moins d'ordures pour la nature). Les actions réalisées portaient sur l'ensemble de la problématique déchets de l'amont : la sensibilisation à une consommation générant moins de déchets, jusqu'à l'aval avec les opérations « moins d'ordures pour la nature » (16 opérations), qui au travers d'actions de ramassage avaient pour but de sensibiliser à la prévention des déchets et à l'impact des déchets sur les écosystèmes.

On retiendra de cette semaine, l'importance d'anticiper les actions, afin de déployer les actions et permettre de se lier avec des partenaires, pour toucher le plus de publics possible.

Action sensibilisation

Plus d'une vingtaine d'actions de sensibilisation ont été mises en place à travers des conférences-débats (La passiflore, 3 par Alsace Nature), des stands d'information lors de manifestation, des animations scolaires. Durant ces actions, l'exposition et le livret FNE « moins d'ordures pour les générations futures » ont été largement utilisés avec en complément les livrets de l'ADEME. Dans de nombreux cas, les Stop pub ont été diffusés avec succès.

Beaucoup d'actions ont eu lieu avec des établissements scolaires (écoles primaires, lycées), nous en avons recensé 7 avec plus de 1000 jeunes touchés. Généralement l'exposition « prévention des déchets de FNE a été exposée tout le mois d'octobre (par ex : au Lycée Chopin (Lorraine), à l'école primaire de Vesoul).

Les associations ont relevé un intérêt certain des citoyens pour cette thématique, comme le dit EDEN (Lorraine) « les gens sont réceptifs aux messages qui touchent l'environnement ».

Sensibilisation dans les magasins « Achats futés= moins de déchets »

14 actions ont été menées dans les magasins de la grande distribution pour sensibiliser les consommateurs à « acheter moins de déchets ». Ainsi, avec l'accord des magasins, des stands de sensibilisation ont été mis en place. Ceux qui comportaient des caddies « trop d'emballages » et « juste emballage », ont permis de mettre en évidence l'attrait des consommateurs pour ce type d'animations, comme nous l'indique UMINATE : « Les caddies comparatifs ont eu un vif succès et sont un excellent support d'intervention. A recommander. Ils attirent les gens et nous permettent d'avoir de bons arguments. »

Le contact avec le magasin est essentiel, en général quand il est bon la réussite de l'action s'en fait ressentir. Ainsi, les magasins Leclerc de Sélestat ou Auchan de Toulouse ont su jouer le jeu et s'entendre avec les associations, ce qui a permis des actions d'envergure, visibles par les citoyens et pour lesquels les retours presse ont été importants (reportages France 3, articles de la presse régionale...).

La difficulté de ce type d'actions est d'approcher les consommateurs qui fuient les stands. Pour cela, les outils type caddies comparatifs, distribution de Stop Pub ou de sacs réutilisables, peuvent être des aides. Par contre, nous aurons à travailler ensemble l'approche des consommateurs pour qu'au-delà le contact puisse se faire plus facilement.

Journée de la réparation

2 journées de la réparation ont été organisées, la première le 8 octobre par Vienne Nature accompagnée d'un collectif associatif pour qui c'était une première, et le second le 22 octobre menée par Charente Nature, pour qui c'était la seconde édition.

Vienne Nature a regretté un manque d'anticipation, ce qui ne leur a pas permis de bien préparer les contacts avec les artisans. Charente Nature a relevé un succès en demi-teinte de sa manifestation.

Plus d'information sur :

<http://www.fne.asso.fr/preventiondechets/campagne/campagneD.htm>

Du nouveau sur les filières dédiées

□ Nouvelle filière pour les Déchets électriques et électroniques : recycler c'est bien, réduire c'est mieux ! (Communiqué de presse FNE diffusé le 14 NOV)

Depuis le 15 novembre 2006, la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) est mise en place. Désormais, lors de l'achat d'un équipement électrique ou électronique neuf, les consommateurs participent à la filière des DEEE, cela à travers une contribution financière visible sur leur facture ou ticket de caisse.

Grâce à cette contribution, les citoyens pourront ramener leurs DEEE, sans frais complémentaire :

- A leur magasin, s'ils achètent un appareil équivalent neuf ;
- à une association d'insertion, en faveur du réemploi ou de réutilisation ;
- à leur collectivité, si celle-ci en propose la collecte dans ses déchèteries ;

Collectés, ces déchets seront réparés pour une réutilisation ou traités (dépollution, recyclage et valorisation), afin de réduire leurs impacts sur notre environnement et donc notre santé.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT et les associations de la commission d'agrément DEEE se félicitent de la mise en place de cette filière et insistent particulièrement pour qu'au-delà de la gestion des DEEE, l'on s'attaque en priorité à leur réduction. Rappelons que, chaque année, environ 1,7 millions de tonnes de DEEE sont générés par les entreprises et les ménages avec un taux de croissance de 3 à 5% par an.

Pour cela FNE, demande :

- aux éco-organismes et au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable de lancer dès maintenant des travaux sur un référentiel d'éco-conception, afin d'obtenir au plus tard en 2008 une contribution visible valorisant l'éco-conception du produit. Ce référentiel permettra d'améliorer la réparabilité et la gestion des déchets sans diminuer les autres impacts environnementaux (consommation énergie et matériaux réutilisés) ;
- que les pouvoirs publics missionnent leurs services (DGCCRF, Douanes, DRIRE...) afin de vérifier la traçabilité des DEEE assurant un suivi des déchets et de leur traitement effectif (éviter les exportations sauvages, les pollutions, les dérives financières ...) ainsi que la qualité des traitements effectués.
- aux collectivités de jouer le jeu et de participer à cette filière, entre autres, en mettant en place des politiques locales permettant de promouvoir la réparation et la réutilisation (répertoires, recycleries, diffusion d'informations...).

La fédération sait que la mise en place de la filière sera progressive. Cependant, elle attend qu'elle soit pleinement effective courant 2007.

Petit point sur la filière lampes : Récyllum a pour objet d'organiser en France la collecte et le recyclage des lampes usagées détenues par les particuliers et les professionnels (Attention: les ampoules halogènes et à filament ne sont pas concernées).

Les lampes usagées visées par le décret (tubes fluorescents, lampes fluocompactes, lampes à vapeur de sodium pour les éclairages publics, lampes à LED...) ont des particularités qui les différencient de la plupart des autres déchets



- Ces lampes représentent environ 1 % du poids des DEEE à traiter, mais 80 % des volumes (près de 80 millions de lampes sont mises sur le marché chaque année),

- Leur grande fragilité exige des précautions de manipulation tout au long de la filière,

- Elles contiennent des substances dangereuses,

- L'absence de différenciation des lampes entre les marchés professionnel et ménager impose une approche globale de leur collecte,

- Pour les producteurs, le coût de collecte et de recyclage des lampes peut atteindre jusqu'à 50 % de leur prix de vente.

Plus d'information sur la mise en place de la filière : www.recyllum.fr

□ Un amendement pour la filière textile

Messieurs Péliard, Jégo, Méhaignerie, Mme Guinchard et M. Hunault ont présenté un amendement à la loi de finances pour 2007 visant à créer une véritable filière de recyclage des déchets textiles par le biais d'une contribution versée par toutes les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché national à titre professionnel des produits textiles d'habillement, des chaussures ou du linge de maison neufs destinés aux ménages.

<http://www.assemblee-nationale.fr/12/amendements/3341/3341C0048.asp>

□ Retour sur les 2^{èmes} Assises Nationales des Risques Technologiques de Douai (12 octobre 2006)

Organisées par les DRIRE et se déroulant sous l'égide du MEDD et du Ministère de l'Industrie, ces Assises ont rassemblé presque **1000 personnes** : industriels, élus, associations, services de l'Etat, ...

Loi « risques » du 30 juillet 2003 : Où en sommes nous ?

Laurent Michel, nouveau DPPR, dresse un bilan : l'applicabilité de la loi est quasi complète. 124 PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) ont été lancés en 2006. Du côté des CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation), qui ont un rôle fondamental dans l'élaboration des PPRT, 200 ont été créés à ce jour.

De la salle, plusieurs associations se font entendre sur des problèmes locaux de pollutions. Haute Normandie Nature Environnement constate, depuis AZF et 2003, une **retombée de la bonne volonté des industriels** à faire vivre les instances (S3PI : Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles) et attire l'attention sur les risques liés à la sous-traitance de la sécurité des installations industrielles par des entreprises extérieures.

Enfin, un représentant des inspecteurs des installations classées a pris la parole pour souligner 3 points :

- **regret de l'inadéquation entre les missions et les moyens** qui leur sont accordés et regret que les **renforts annoncés ne soient pas encore arrivés** ;
- demande d'un **discours cohérent** vers les citoyens ;
- besoin de **confiance**.

L'urbanisme et la prévention des risques :

Le maire de Feyzin souligne l'importance de la **gouvernance** et du développement d'une **culture du risque**. Pour le représentant des DRIRE, un facteur de réussite du PPRT est **l'implication des élus**.

Du côté du Ministère de l'équipement, le PPRT doit **s'inscrire dans un projet urbain**. Trois points ressortent des échanges : importance d'une **réduction des risques à la source**, nécessité d'une **appropriation du risque** par un nombre important de personnes autour du site, une vision à grande échelle et dans le temps.

Financement pour la politique de prévention des risques technologiques

Quels financements ? Au-delà des discours très généralistes, personne n'a répondu clairement à la question. Tous s'accordent pour dire que trouver des solutions de financement n'est pas chose facile (pas simple un tiers - un tiers - un tiers). Un intervenant souligne que le financement des PPRT n'est pas qu'une question de moyen, le plus important étant la **stratégie**. Pour le représentant de la DRIRE, avant de parler de financement, il faut parler de la diminution de l'aléa et du risque à la source.

Christine Gilloire représentante de FNE a rappelé lors de la plénière que c'est prioritairement le principe pollueur payeur qui doit s'appliquer, ce qui implique que l'exploitant consigne des garanties financières en début d'activité de manière à assurer le financement des mesures de prévention et de réparation des atteintes éventuelles à l'environnement. FNE craint que si des règles précises ne sont pas mises en place, et si l'exploitant n'est pas obligé de constituer ces garanties, on ne se perde dans de longues batailles d'avocats.

FNE se félicite de la volonté du gouvernement de transposer la directive Responsabilité environnementale, espère qu'il saisira cette opportunité pour aller plus loin que les objectifs et exigences définis par la directive et s'oppose à toute transposition a minima.

Enfin, pour répondre à la redondante formule « le risque zéro n'existe pas », qui est revenue à de multiples reprises dans la journée, FNE a proposé de s'élever du débat, de se poser les questions fondamentales et de regarder, face à tous les risques et pollutions que peuvent engendrer les activités industrielles, nos réels besoins. Par exemple, un des moyens de prévention des risques liés à l'industrie phytosanitaires est tout simplement la non utilisation de pesticides et la pratique d'une agriculture biologique (qui sera en outre génératrice d'emploi, de lien social...).

Enfin Madame la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, Nelly Olin, a clôt ces assises par un discours répondant à plusieurs problématiques évoquées dans la journée. Elle a notamment procédé à fait un fort rappel à la Loi et a demandé (en insistant fortement) aux inspecteurs des installations classées de multiplier les contrôles inopinés et de faire preuve d'exigence et d'une grande fermeté. Elle a aussi rappelé que les exploitants sont les premiers responsables de la sécurité de leur installation. En ce qui concerne l'augmentation du nombre des inspecteurs de installations classées (de 800 à 1500), elle a rappelé que les efforts engagés doivent être poursuivis.

Le site des assises : www.assises-risques.com

En direct de vos régions

□ Terminal méthanier à Dunkerque : est-ce bien opportun ?

La presse locale vient d'annoncer qu'à la demande du CA du Port Autonome de Dunkerque, EDF s'était proposée pour investir 500 millions d'euros dans la réalisation d'un terminal méthanier à Dunkerque (après Le Havre et Fos exploités, eux, par GDF).

L'ADELFA (Assemblée pour la Défense de l'Environnement du Littoral Flandre-Artois) a formulé dans la même presse quelques bémols, suite à l'euphorie générale que la nouvelle a suscitée :

- le terminal constituerait le 15^{ème} site Seveso « seuil haut » du secteur, les 14 autres se situant tous dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres ;
- son lieu d'implantation se situerait à 3 km à vol d'oiseau de la centrale nucléaire la plus importante d'Europe (6 réacteurs bientôt tous moxés, c'est-à-dire réacteurs qui réutilisent entre autre du combustible usagé), l'entrée du port se trouvant, elle, à 2 km ;
- les méthaniers emprunteront pour venir à quai « la mer la plus fréquentée du globe » (500 passages/jour) avec des cargos, des ferries coupant très fréquemment les « rails » pour assurer le trafic continent/Grande-Bretagne ;
- premier dommage collatéral d'ores et déjà annoncé : un projet d'implantation de 9 éoliennes dans le même secteur ne bénéficiera pas de permis de construire (dangereuses, les éoliennes et ce n'est qu'une énergie alternative !)
- deux années d'études annoncées, trois ans de travaux, démarrage du terminal en 2011 pour une cinquantaine d'emplois pérennes créés au cœur de la première plate-forme énergétique d'Europe.

□ Une mine de charbon dans la Nièvre - le protocole de Kyoto, vous vous souvenez ?

Le projet d'une mine de charbon à ciel ouvert de 10 km² et d'une centrale thermique de 1000MW dans trois communes de la Nièvre, nous donne l'occasion de revenir sur ces projets de prospection qui fleurissent un peu partout en France pour ouvrir de nouvelles mines de charbon avec de soi-disant nouvelles méthodes d'exploitation. Pourquoi toute cette agitation sur ce fameux « charbon propre » ?

Certes, partout dans le monde, des travaux sont en cours pour trouver des solutions pour piéger et séquestrer le CO₂ qui pose problème (climatique, gaz à effet de serre), mais, pour le moment, ces travaux ne sont que des paris et rien, absolument rien de sûr n'existe.

Rejets de CO₂, de SO₂, d'oxydes d'azote, rejets de poussières, pollution des sols, conséquences sur les eaux souterraines, bruit, impacts sur la faune et la flore, conséquences paysagères... Ainsi, s'il était besoin de le dire, nous rappelons que nous sommes farouchement contre ces projets, tant du point de vue énergétique que climatique. Nos priorités sont ailleurs : maîtrise de l'énergie, efficacité énergétique et utilisation des énergies renouvelables.

Plus de renseignements sur le projet Nivernais : www.adsn58.fr

A noter dans vos agendas

□ La réhabilitation des sites pollués : erreurs du passé, enjeux du futur, balbutiements du droit

Quelles obligations de dépollution pour les industriels ? Quels risques pour les investisseurs fonciers ? Quel coût pour les communes ? Quelles informations et quels moyens d'action pour les maires et les riverains ? Pour essayer, entre autres, de répondre à ces questions, le Centre d'Études Juridiques de l'Urbanisme (CEJU) de l'université d'Aix-en-Provence organise un colloque sur la décontamination des sites industriels pollués, **le 8 décembre 2006 à la Faculté de Droit d'Aix-en-Provence**.

Renseignements et inscriptions : 04 42 17 29 08 ou cejuaix@yahoo.fr.

□ Assises nationale de l'énergie organisées par l'Ademe le 30 janvier et 1er février 2007

□ 1ere rencontre nationale de l'organique : Boues et biodéchets : vers une valorisation commune

Le réseau IDEAL organise le mardi 6 et mercredi 7 février 2007 à Nancy ces premières rencontres nationales de l'organique. Le but de ces deux journées est d'appréhender les enjeux et problématiques induits par l'évolution réglementaire et de dégager des préconisations utiles pour mieux valoriser ces produits organiques

□ Prochain colloque prévention des déchets et Territoire organisé par l'Ademe les 19, 20, 21 juin 2007.

La Lettre Déchets - N°28 - Novembre Décembre 2006 : lettre d'information du pôle IPS de France Nature Environnement - Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement fondée en 1968 et reconnue d'utilité publique en 1976 - **Site web** : <http://www.fne.asso.fr> - siège social : 57, rue Cuvier 75231 Paris cedex 05 - **Directeur de la publication** : Sébastien Genest - **Rédacteur en chef** : Christine Gilloire ; **Conception et réalisation** : Delphine TOMBAL